

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 26 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Patrick GHIGONETTO - Didier REAULT représenté par David GALTIER - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON - David YTIER représenté par Pascal MONTECOT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-015-18024/25/BM

■ Attribution d'une subvention spécifique à l'association Bureau des Guides - GR 2013 pour la poursuite de leur programme - MGDIS 9984 - 9985 134652

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence Valorisation des paysages, la Métropole Aix-Marseille-Provence a engagé dès 2017 une démarche de projet de paysage, qui comprend différents volets d'action pour la connaissance, la promotion, la valorisation du paysage d'une part, et pour l'appropriation des spécificités paysagères métropolitaines à des fins de projet d'autre part.

Cette politique d'action s'adresse aux partenaires et porteurs de projet du territoire métropolitain, mais aussi à ses habitants, cherchant ainsi à démontrer l'intérêt particulier sociologique, écologique et culturel d'aborder le projet par son territoire.

En outre, le projet de paysage s'est enrichi au fil des années de plusieurs travaux structurants pour la Métropole, que sont l'état des lieux des paysages anthropisés et le Plan de paysage métropolitain, menés principalement en lien avec l'élaboration des documents de stratégie territoriale et de planification urbaine.

Depuis la création du GR 2013, le Bureau des Guides développe un programme d'animation culturelle autour de la découverte pédestre du territoire métropolitain et de ses paysages : randonnées, contes, publications, partenariats de recherche, explorations de nouvelles thématiques en lien avec la place et le rôle du paysage dans toutes les formes de transitions écologiques, énergétiques, etc.

L'association du Bureau des Guides – GR 2013 se définit dès lors comme un tiers-lieu de plein air entre art et écologie. Toujours articulé autour du GR 2013 lui-même, il poursuit son action en 2025 avec divers programmes, dont « Penser avec les pieds » et le « Laboratoire plastique de Pamparigouste » que la Métropole Aix-Marseille Provence souhaite soutenir dans sa réalisation.

L'action « Penser avec les pieds – Balades apprenantes en Métropole » encadre l'organisation et la réalisation d'une série de balades apprenantes, largement ouvertes à plusieurs types de public, qui articulent les échelles de territoire dans des thématiques d'écologie urbaine et de transition. Ces arpentages collectifs de terrain sont construits autour d'un discours élaboré lors d'une phase importante d'enquêtes de préparation. Cette phase permet d'identifier la pluralité des acteurs, eux-mêmes conviés aux balades. La phase d'animation a lieu lors des marches et des balades, dont le but est de faire dialoguer les actions de terrain et la pensée plus théorique. Toujours contextualisées, elles traversent à la fois les champs de l'urbanisme, de l'art, de l'écologie, de l'histoire et de la géographie. Elles proposent de pratiquer les grandes contributions à la pensée écologie contemporaine appliquée.

Les principaux objectifs de « Penser avec les pieds – Balades apprenantes en Métropole » concernent

- L'information, la sensibilisation et la facilitation de l'émergence d'une connaissance territoriale partagée et transversale à partir des thématiques de transition écologique.
- L'appropriation active des enjeux et l'implication des participants en privilégiant une approche narrative et sensible.
- La mise en relation et l'articulation des savoirs et de leurs porteurs en croisant les savoirs de terrain avec la pensée théorique.

- La compréhension par le plus grand nombre des échelles d'enjeux dans le but que chacun à son niveau se sente concerné et acteur potentiel de la transition.

Une ultime phase de « Penser avec les pieds – Balades apprenantes en Métropole » donne lieu à une restitution éditoriale

L'action « Laboratoire plastique de Pamparigouste » allie la recherche artistique, les sciences et la participation des habitants. La recherche artistique contribue à approfondir la compréhension du milieu lagunaire de l'étang de Berre, de sa biodiversité fragile, et des transformations rapides auxquelles il est confronté. En associant artistes, scientifiques, et habitants, le projet vise à créer de nouvelles façons d'appréhender et de préserver cet écosystème unique.

Les résidences artistiques invitent chaque année des créateurs à explorer l'étang de Berre, à engager une recherche en lien avec le territoire et ses communautés, et à partager leur regard avec le public. Les artistes en résidence y poursuivent leurs propres recherches tout en expérimentant, aux côtés des communautés locales (notamment les usagers des bases nautiques), des démarches novatrices pour représenter, observer et interagir avec le milieu lagunaire. Par ce partage, ils contribuent à enrichir les connaissances sur l'étang, tout en offrant au public des manières nouvelles et sensibles de percevoir cet environnement.

Les résidences sont planifiées en partenariat avec des structures locales et des chercheurs, de façon à inviter les artistes à prolonger leurs recherches sur le littoral, en lien étroit avec les thématiques écologiques et sociales du projet. Pour 2025, trois projets artistiques sont particulièrement soutenus, avec des résidences qui incluent la production et la création participative en lien avec le public

Pour l'année 2025, le coût estimé du programme annuel d'action s'élève à 175 200 euros, en dépenses de fonctionnement.

Le montant de la subvention versée par la Métropole s'élève à 40 000 euros en dépenses de fonctionnement.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier, si le montant des dépenses varie à la baisse, la participation de la Métropole est recalculée en fonction des dépenses réelles déduction faite du montant total des recettes hors subvention d'exploitation auquel sera appliqué un taux de financement ajusté tenant compte des soutiens accordés par l'ensemble des partenaires institutionnels.

Il est proposé d'établir une convention qui fixera le montant de ce soutien financier et en précisera les modalités d'attribution et de versement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ENV 007-3306/17/CM du 14 décembre 2017 portant définition de la compétence Valorisation des paysages ;

- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant révision du règlement budgétaire et financier.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Bureau des Guides du GR 2013 d'un montant de 40 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Bureau des Guides du GR 2013 ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 76.

Ces crédits relèvent de la segmentation stratégique « Environnement, énergie, agriculture, Patrimoine naturel », de la sous-politique « Patrimoine Naturel, Paysage et Forêt » et seront exécutés par le service gestionnaire « 8EXPER ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Forêts et Paysages
Biodiversité - Espaces naturels

Philippe ARDHUIN